

Où les parents pourront-ils trouver vos coordonnées ?

◇ au PIJ à Monistrol sur Loire

04 71 75 47 07

◇ à l'Espace Info Services

Maison Cuerq Quartier Robin
Sainte Sigolène
04 71 75 08 68

◇ à la Communauté de Communes les Marches du Velay

ZA La Borie
Monistrol sur Loire
04 71 61 74 34

◇ dans les mairies de la CCMV

Beauzac
04 71 61 47 49

La Chapelle d'Aurec
04 71 61 20 80

Les Villettes
04 71 66 54 38

Monistrol sur Loire
04 71 66 53 45

Saint Pal de Mons
04 71 61 01 51

Sainte Sigolène
04 71 66 63 12

◇ dans les crèches de la CCMV

« Au royaume des Lutins »
Beauzac
04 71 61 42 63

« Les P'tits Loupiots »
Monistrol sur Loire
04 71 65 89 88

« Les Marmousets »
Monistrol sur Loire
04 71 58 43 12

« Pirouette »
Saint Pal de Mons
04 71 75 09 01

« Le Toboggan »
Sainte Sigolène
04 71 66 17 27

◇ au Relais Petite Enfance

Monistrol sur Loire
04 71 66 38 16

BABY-SITTING

Les Marches du Velay

service gratuit de mise en relation parents / baby-sitter

**Beauzac, La Chapelle d'Aurec, Les Villettes, Monistrol sur Loire,
Saint Pal de Mons, Sainte Sigolène et au delà**

*guide à destination
des parents*



POINT INFORMATION JEUNESSE
MAISON DE BRUNELLES
12, avenue du Général De Gaulle
43120 MONISTROL S/L
pij1.acija@wanadoo.fr
04 71 75 47 07



Vous avez besoin de faire garder occasionnellement vos enfants (en soirée, en fin de semaine, en urgence...).

Le Point Information Jeunesse vous propose une mise en relation avec un baby-sitter.

Prenez le temps, en amont, de rencontrer le baby-sitter pour discuter ensemble des modalités de garde.

Attention, le Point Information Jeunesse et les crèches n'interviennent qu'à titre d'intermédiaire et ne peuvent être tenus pour responsables.

Qui est le baby-sitter ?

Un jeune qui est légalement rémunéré pour occuper un poste d'emploi à caractère familial, assurant une responsabilité auprès d'enfants.

- ◇ Un jeune qui a entre 16 ans révolus et 20 ans
- ◇ Un jeune qui réside sur la Communauté de Communes Les Marches du Velay ou au delà
- ◇ Ses engagements depuis son inscription : passer une 1/2 journée en observation dans une crèche / participer à une formation des gestes de premiers secours / se couvrir par une extension de son assurance responsabilité civile « Garde à titre onéreux d'enfants » / respecter la législation du travail / avoir une autorisation parentale s'il est mineur / être assuré dans le cas où il utilise son véhicule pendant la garde sur une demande explicite de votre part et avec un équipement auto obligatoire et aux normes que vous lui aurez fourni
- ◇ Ses engagements vis-à-vis de vous : respecter la confidentialité de votre famille / veiller au respect mutuel des personnes et des lieux / se rendre par ses propres moyens sur le lieu de garde / ne pas prodiguer de soins particuliers (bain d'un bébé, prise de médicaments...)

Obligations légales et morales du parent-employeur :

- ◇ Déclarer le baby-sitter. Pour cela vous pouvez utiliser le CESU. Rémunérer le baby-sitter selon la législation en vigueur (au minimum 80% du SMIC avant 17 ans, 90% du SMIC entre 17 et 18 ans puis 100% du SMIC après 18 ans)
- ◇ Être couvert par une responsabilité civile familiale
- ◇ Ne confier que trois enfants maximum dont un seul bébé
- ◇ Veiller au respect mutuel des personnes et des lieux (ex : tabac, propreté...)
- ◇ Fournir au baby-sitter un ou plusieurs numéros de téléphone joignables en cas d'urgence
- ◇ Prévoir un repas pour le baby-sitter si sa présence est aux heures des repas
- ◇ Donner au baby-sitter des consignes écrites claires et précises sur la prise en charge des enfants (comportement, santé, alimentation, sommeil...). Informer le baby-sitter de l'heure prévisionnelle de retour
- ◇ S'assurer du retour du baby-sitter à son domicile en toute sécurité
- ◇ En cas d'utilisation du véhicule privé du baby-sitter pendant la garde : vérifier la validité du contrat d'assurance, prendre en charge les frais kilométriques, fournir l'équipement auto nécessaire à la sécurité des enfants
- ◇ **Il est formellement interdit, conformément à la loi « informatique et liberté » d'utiliser le listing de baby-sitter à d'autres fins.**